





## LISTE DES CODES NAF

<b>02</b>	<b>Exploitation forestière et sylviculture</b>
<b>0210Z</b>	Sylviculture et autres activités forestières
<b>0220Z</b>	Exploitation forestière
<b>0240Z</b>	Services de soutien à l'exploitation forestière
<b>16</b>	<b>Travail du bois</b>
<b>1610A</b>	Sciage et rabotage du bois, sauf imprégnation
<b>1610B</b>	Imprégnation du bois
<b>1621Z</b>	Fabrication de placages et panneaux de bois
<b>1622Z</b>	Fabrication de parquets assemblés
<b>1623Z</b>	Fabrication de charpentes et autres menuiseries
<b>1624Z</b>	Fabrication d'emballages en bois
<b>1629Z</b>	Fabrication d'objets divers en bois, liège, vannerie, etc.
<b>17</b>	<b>Industrie du papier et du carton</b>
<b>1711Z</b>	Fabrication de pâte à papier
<b>1712Z</b>	Fabrication de papier et de carton
<b>1721A</b>	Fabrication de carton ondulé
<b>1721B</b>	Fabrication de cartonnages
<b>1721C</b>	Fabrication d'emballages en papier
<b>1722Z</b>	Fabr. d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique
<b>1723Z</b>	Fabrication d'articles de papeterie
<b>1724Z</b>	Fabrication de papiers peints
<b>1729Z</b>	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton

<b>31 - 32</b>	<b>Fabrication de meubles et d'objets en bois divers</b>
<b>3101Z</b>	Fabrication de meubles de bureau et de magasin
<b>3102Z</b>	Fabrication de meubles de cuisine
<b>3109A</b>	Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur
<b>3109B</b>	Fabr. d'autres meubles & industries connexes de l'ameublement
<b>3220Z</b>	Fabrication d'instruments de musique
<b>43</b>	<b>Bâtiment</b>
<b>4332A</b>	Travaux de menuiserie bois et PVC
<b>4332C</b>	Agencement des lieux de vente
<b>4391A</b>	Travaux de charpente
<b>46 - 47</b>	<b>Commerce</b>
<b>4613Z</b>	Intermédiaires du commerce de bois & matériaux de construction
<b>4673A</b>	Commerce de gros de bois & matériaux construction
<b>4759A</b>	Commerce de détail de meubles



## SOMMAIRE

### **RAPPEL DE LA RÉPARTITION DES ENTREPRISES FRANÇAISES**

Démographie de la France

### **DESCRIPTIF DU TISSU ÉCONOMIQUE**

Démographie du territoire  
Dynamique entrepreneuriale

### **TABLEAU DE BORD**

Encours de crédits  
Endettement bancaire  
Incidents de paiements sur effets de commerce  
Incidents sur les assureurs-crédits  
Défaillances d'entreprises  
Créations d'entreprises  
Cotation Banque de France

- Cette étude couvre l'ensemble des entreprises concernées par les aides publiques et pour lesquelles les informations sont disponibles
- Sont notamment exclues les sociétés civiles, les holdings, les sociétés financières et d'assurance, administrations publiques etc... (les critères d'exclusions sont présentés en annexe)
- Les données relatives aux effectifs sont issues du fichier ACOSS qui ne répertorie pas certains secteurs comme par exemple l'agriculture
- Les données issues de la Banque de France relatives aux répartitions des entreprises concernent les entités juridiques cotées
- Les données issues de l'INSEE de répartition des établissements concernent l'ensemble des entreprises recensées
- Les indicateurs bilanciaux issus de la collecte Banque de France sont limités aux entreprises avec bilan
- Les indicateurs sont fournis sur une base agrégée respectant la confidentialité et la faisabilité technique.

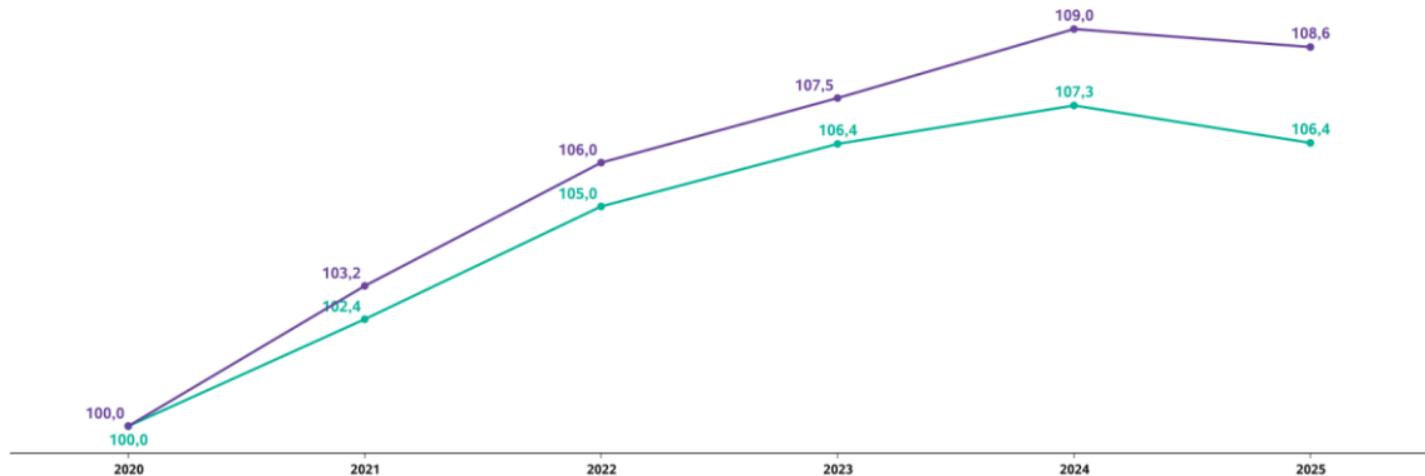


Les effectifs bilans Banque de France sont les effectifs des entreprises dont le siège est situé dans le périmètre étudié, et pour lesquelles la Banque de France dispose d'un bilan.  
 Les effectifs des établissements ACOSS sont les effectifs déclarés à l'URSSAF par les établissements situés dans le périmètre étudié. ACOSS est le service statistique qui exploite les données collectées par l'URSSAF

# DESCRIPTIF DU TISSU ÉCONOMIQUE ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES

En nombre base 100

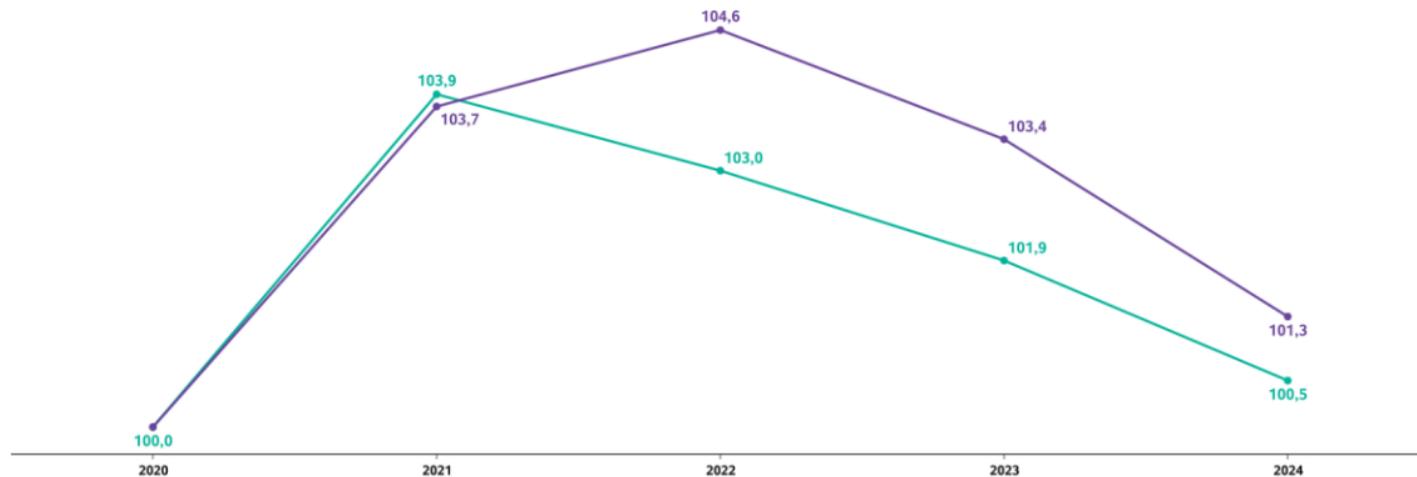
Filière Bois Hauts-de-France Filière Bois Province



Source : Banque de France, 2025  
Les entreprises concernées sont toutes les entreprises des échantillons cible et de comparaison, indépendamment du fait que la Banque de France dispose ou non d'un bilan pour ces entreprises

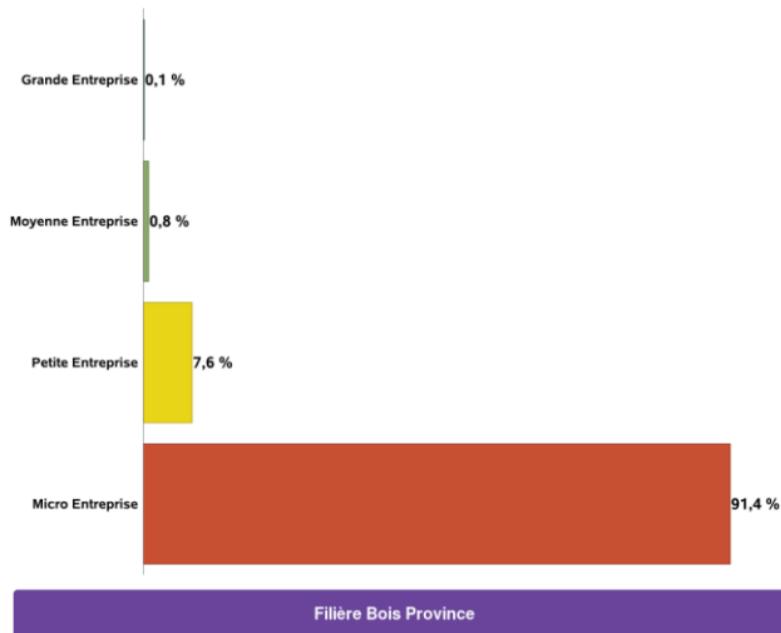
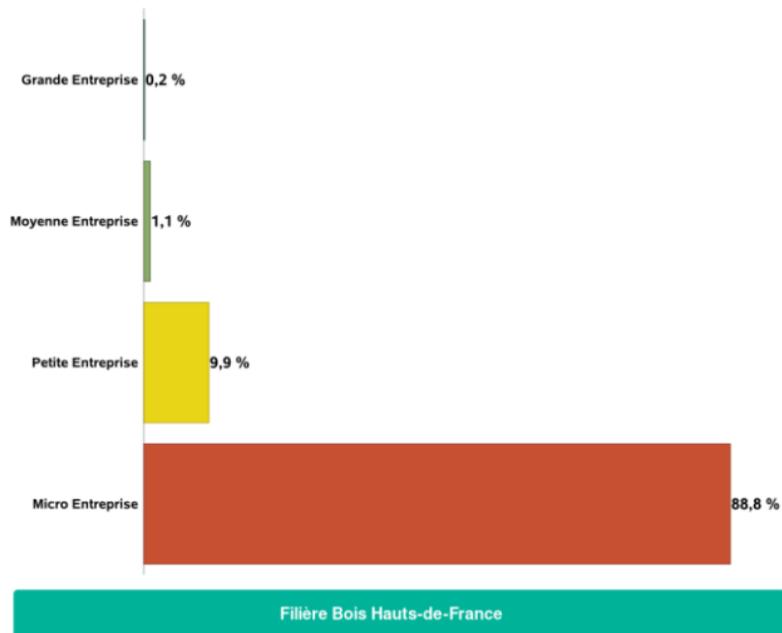
En nombre base 100

Filière Bois Hauts-de-France Filière Bois Province



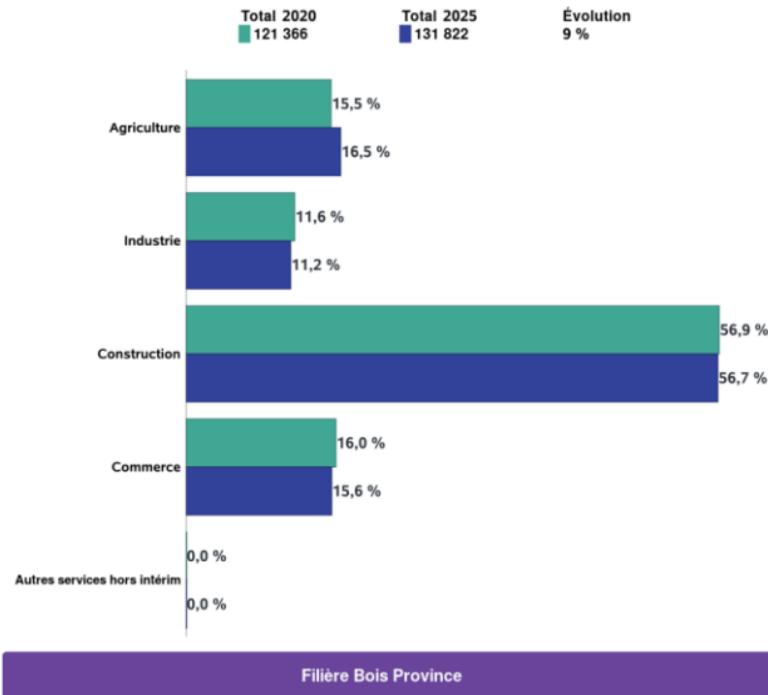
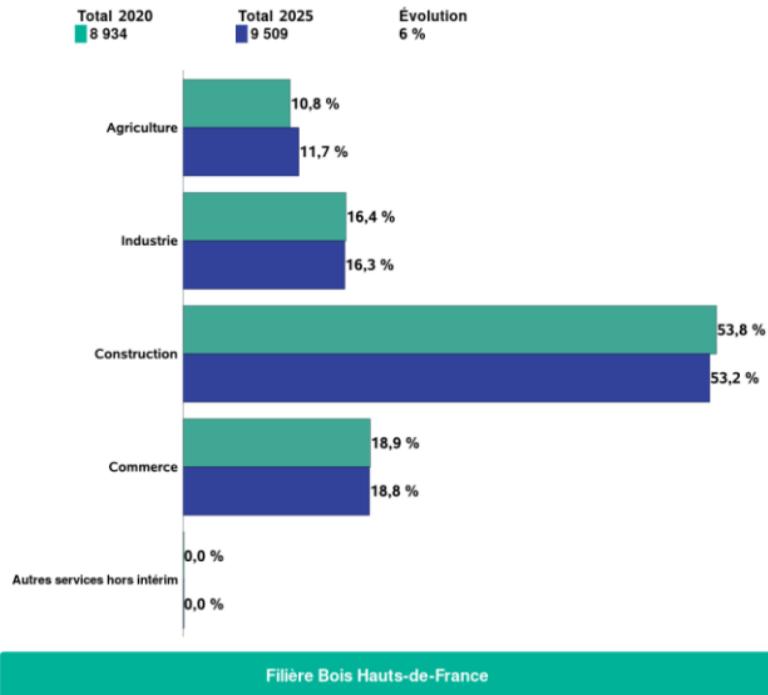
**DESCRIPTIF DU TISSU ÉCONOMIQUE**  
**RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR TRANCHES D'EFFECTIFS**

En % du nombre total



Source : Banque de France, 2025  
Entreprises concernées : total de l'échantillon (avec ou sans bilan).  
Taille d'entreprises : Micro Entreprise 0 à 9 ; Petite Entreprise 10 à 49 ; Moyenne Entreprise 50 à 249 ; Grande Entreprise 250 et plus.

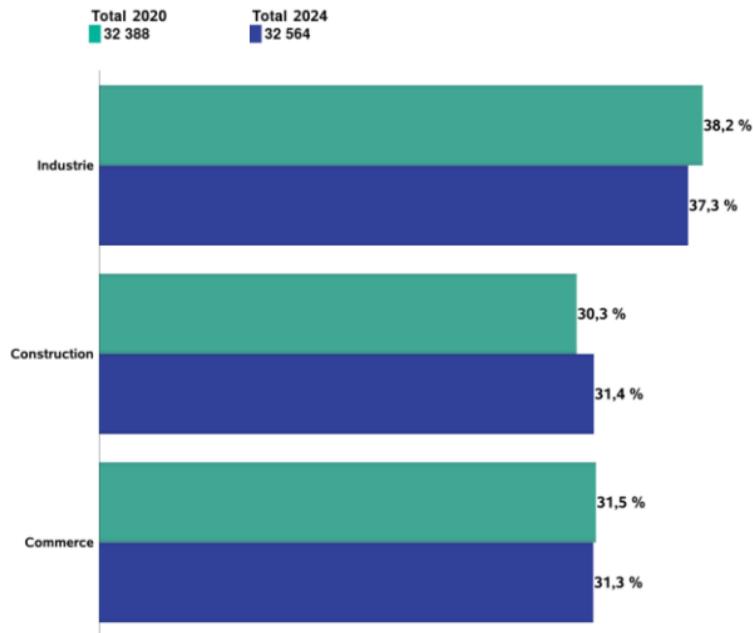
## RÉPARTITION SECTORIELLE DES ENTREPRISES EN NOMBRE D'ENTREPRISES



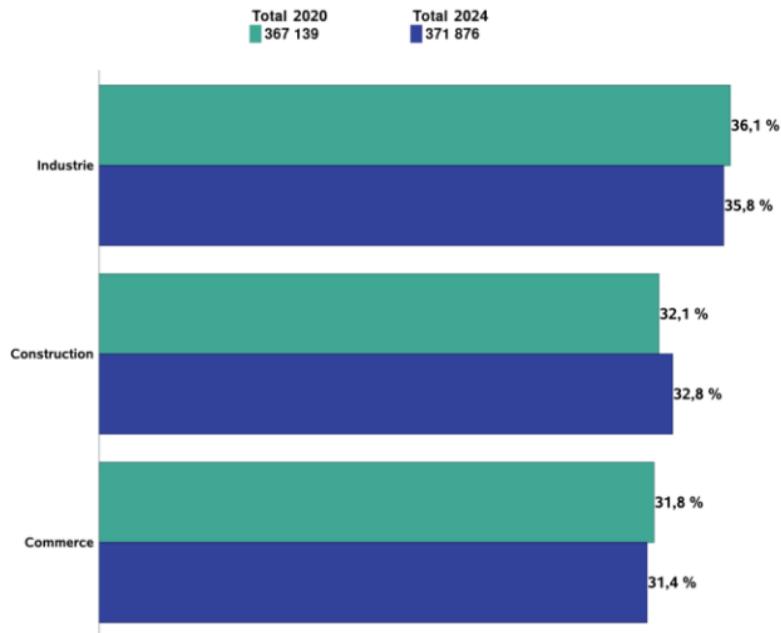
Source : Banque de France, 2025  
Entreprises concernées : total de l'échantillon (avec ou sans bilan).



## RÉPARTITION SECTORIELLE DES EFFECTIFS



Filière Bois Hauts-de-France



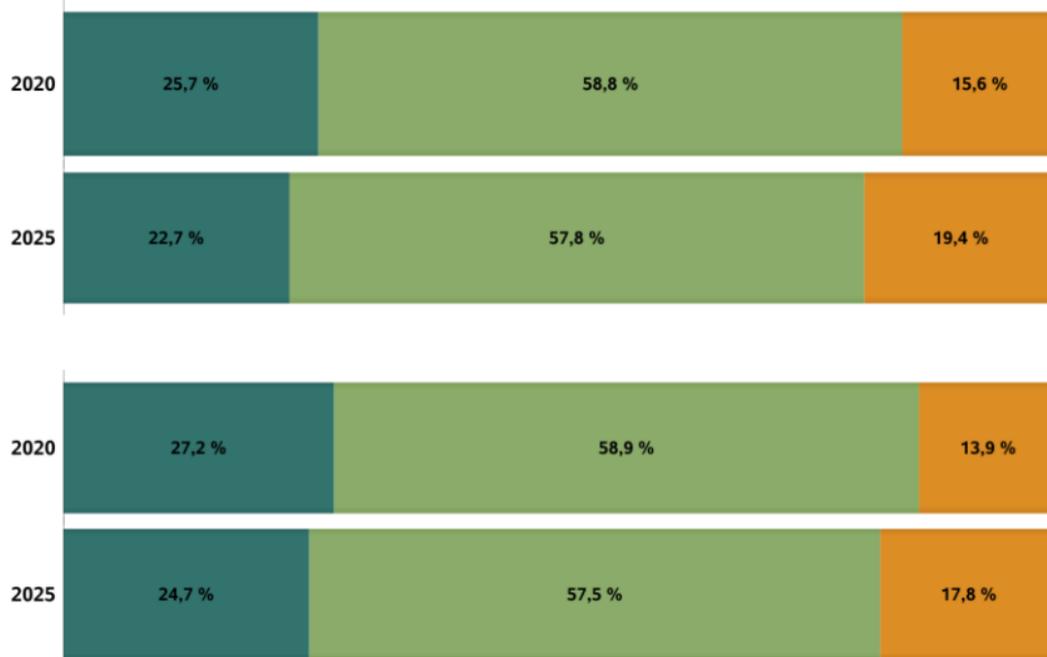
Filière Bois Province

Source : ACOSS

Filière Bois Hauts-de-France

En nombre d'entreprises

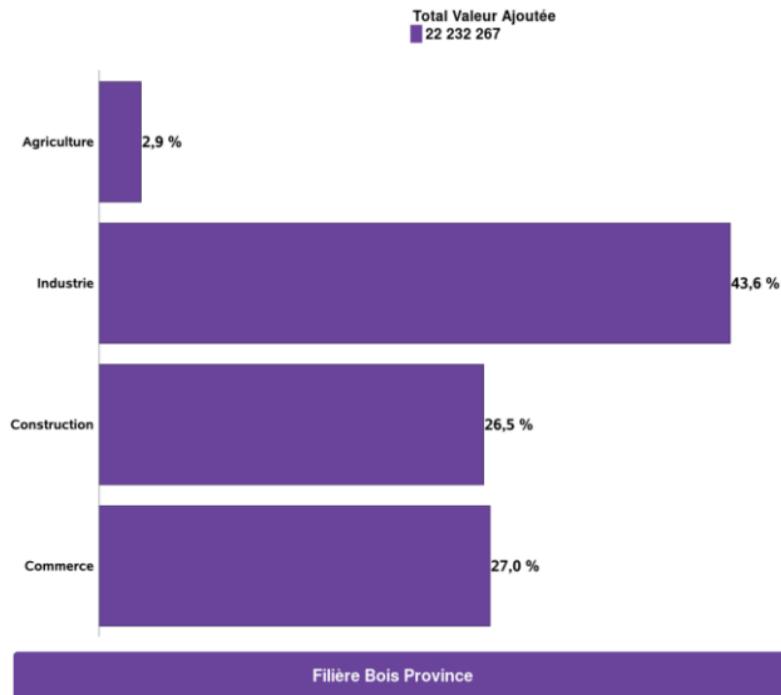
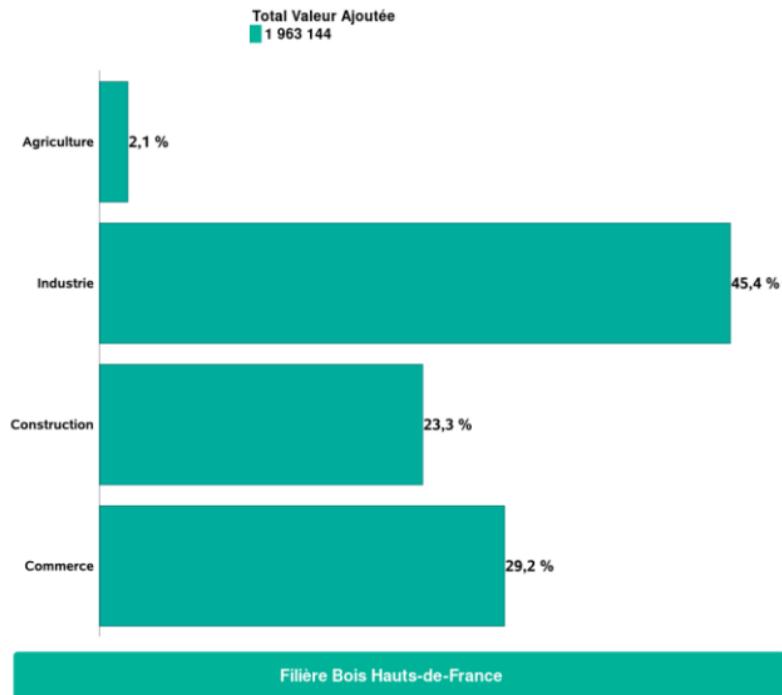
■ < 40 ans ■ 40 à 60 ans ■ > 60 ans



Source : Banque de France, 2025

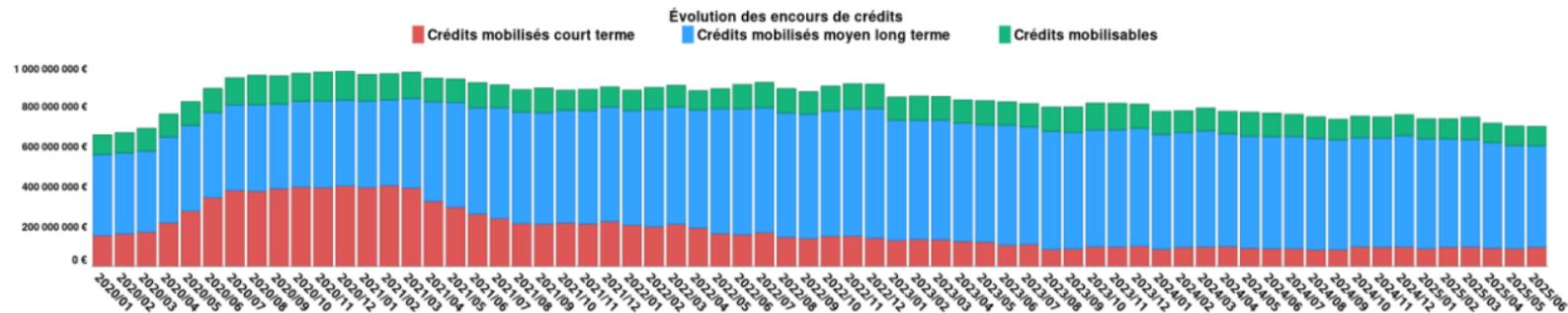
Les entreprises concernées sont toutes les entreprises des échantillons cible et de comparaison, indépendamment du fait que la Banque de France dispose ou non d'un bilan pour ces entreprises. Hors entreprises individuelles et sociétés dont le représentant légal est une personne morale

## REPRÉSENTATIVITÉ DU SECTEUR DANS LE TERRITOIRE EN VALEUR AJOUTÉE

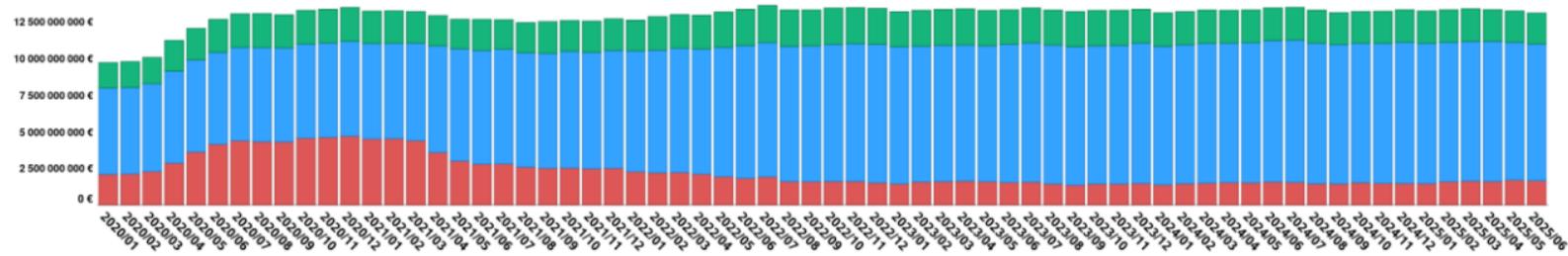


Source : Banque de France, 2024  
Les entreprises concernées sont uniquement les entreprises pour lesquelles la Banque de France dispose d'un bilan.

**TABLEAU DE BORD  
ENCOURS DE CRÉDITS**



**Filière Bois Hauts-de-France**



**Filière Bois Province**

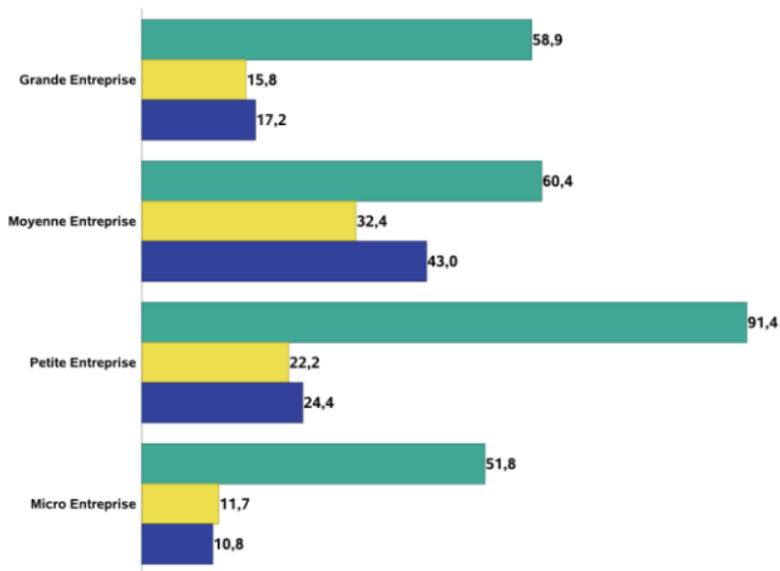
Source : Banque de France, dernière centralisation : juin 2025  
 Les entreprises concernées sont toutes les entreprises des échantillons cible et de comparaison, indépendamment du fait que la Banque de France dispose ou non d'un bilan pour ces entreprises.

**TABLEAU DE BORD**  
ENCOURS DE CRÉDITS À COURT TERME

juin 2025

Total 2025  
95,4 M €

Évolution  
16,2 % M €

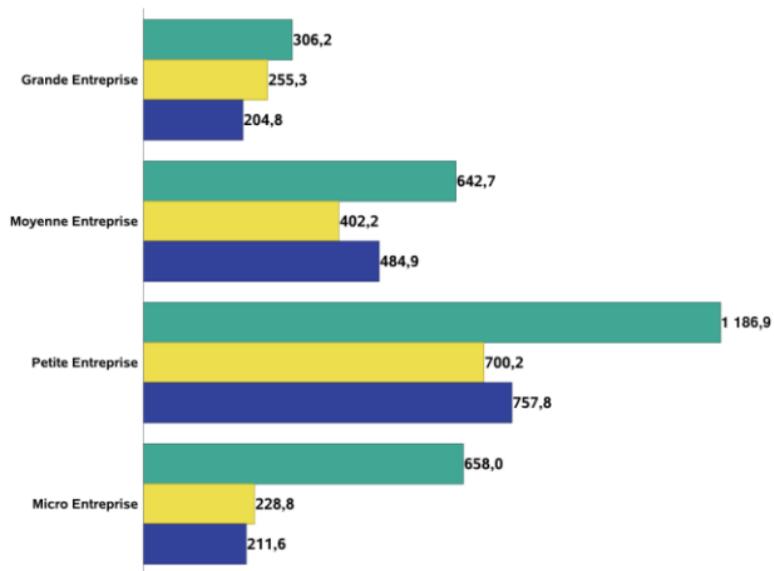


Filière Bois Hauts-de-France

Évolution des encours des crédits à court terme (Montants en millions €)

Total 2025  
1 659,1 M €

Évolution  
4,6 % M €

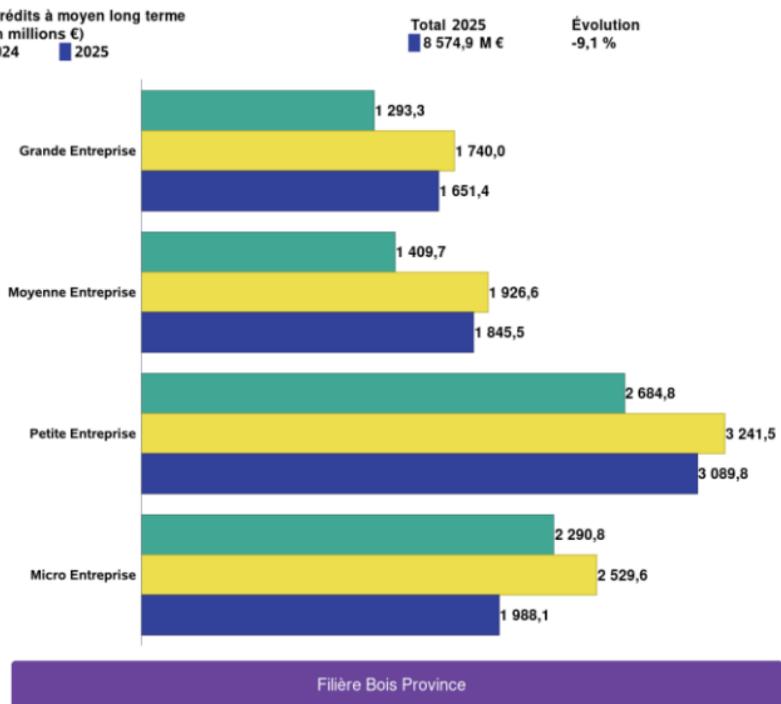
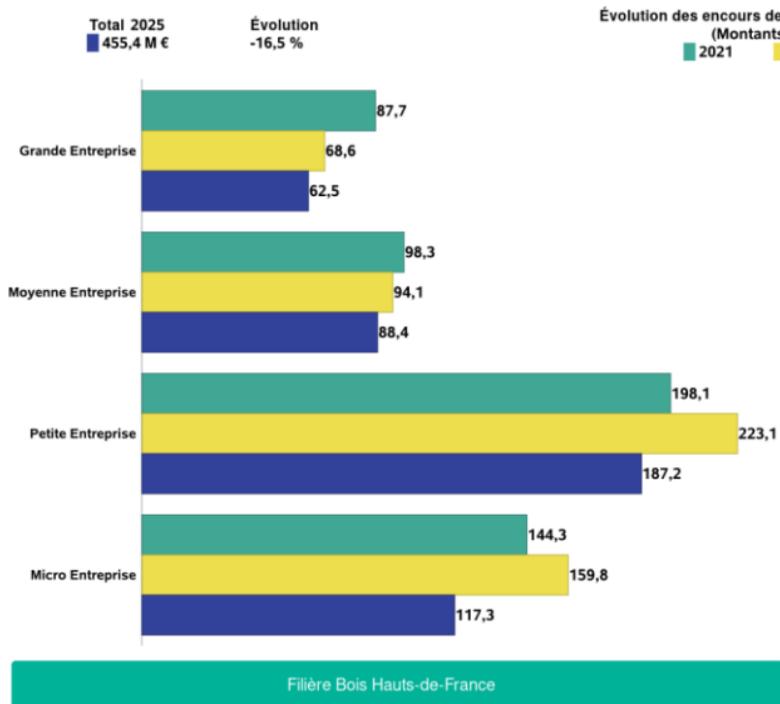


Filière Bois Province

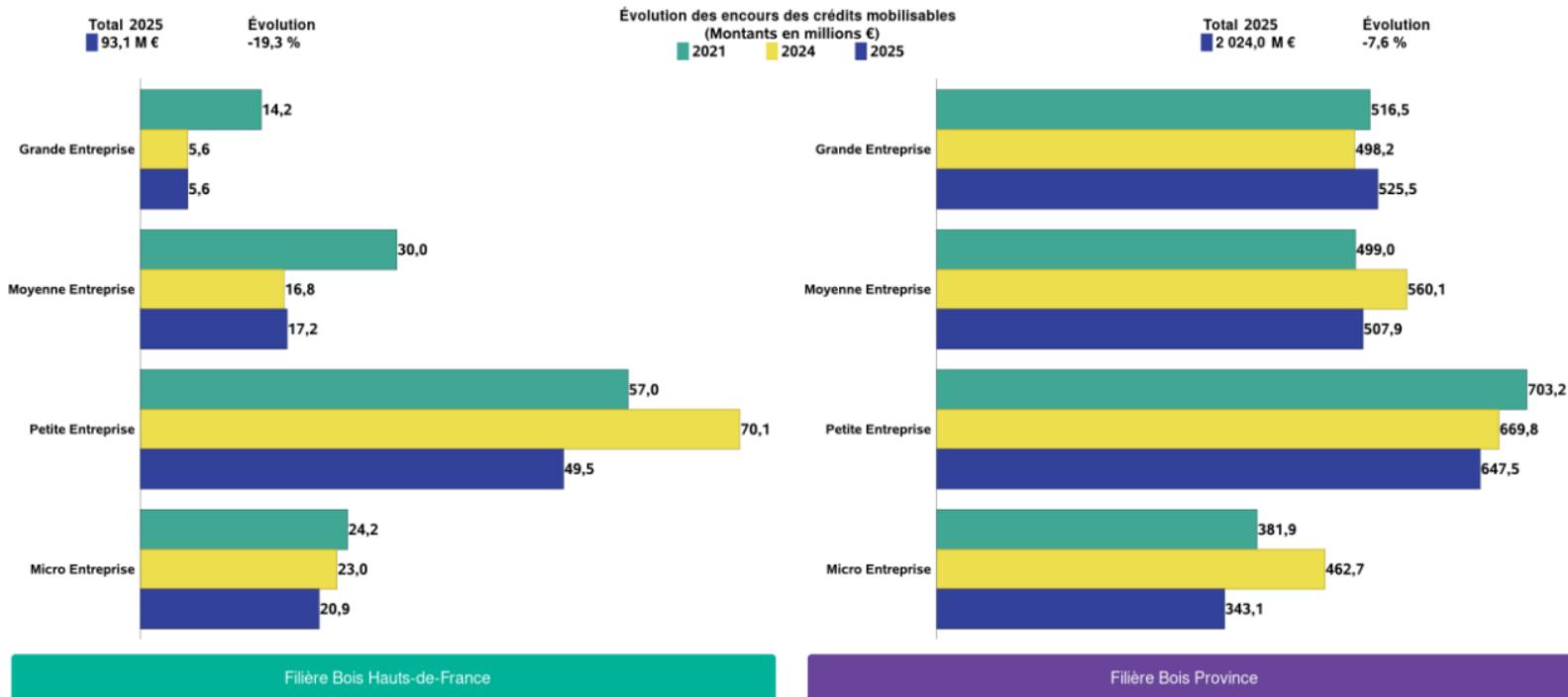
Source : Banque de France, dernière centralisation juin 2025  
L'évolution est calculée en rapportant les encours de l'année N - l'année N-1 / l'année N-1.  
Les entreprises concernées sont uniquement les entreprises pour lesquelles la Banque de France dispose d'un bilan.

**TABLEAU DE BORD**  
**ENCOURS DE CRÉDITS À MOYEN ET LONG TERME**

juin 2025



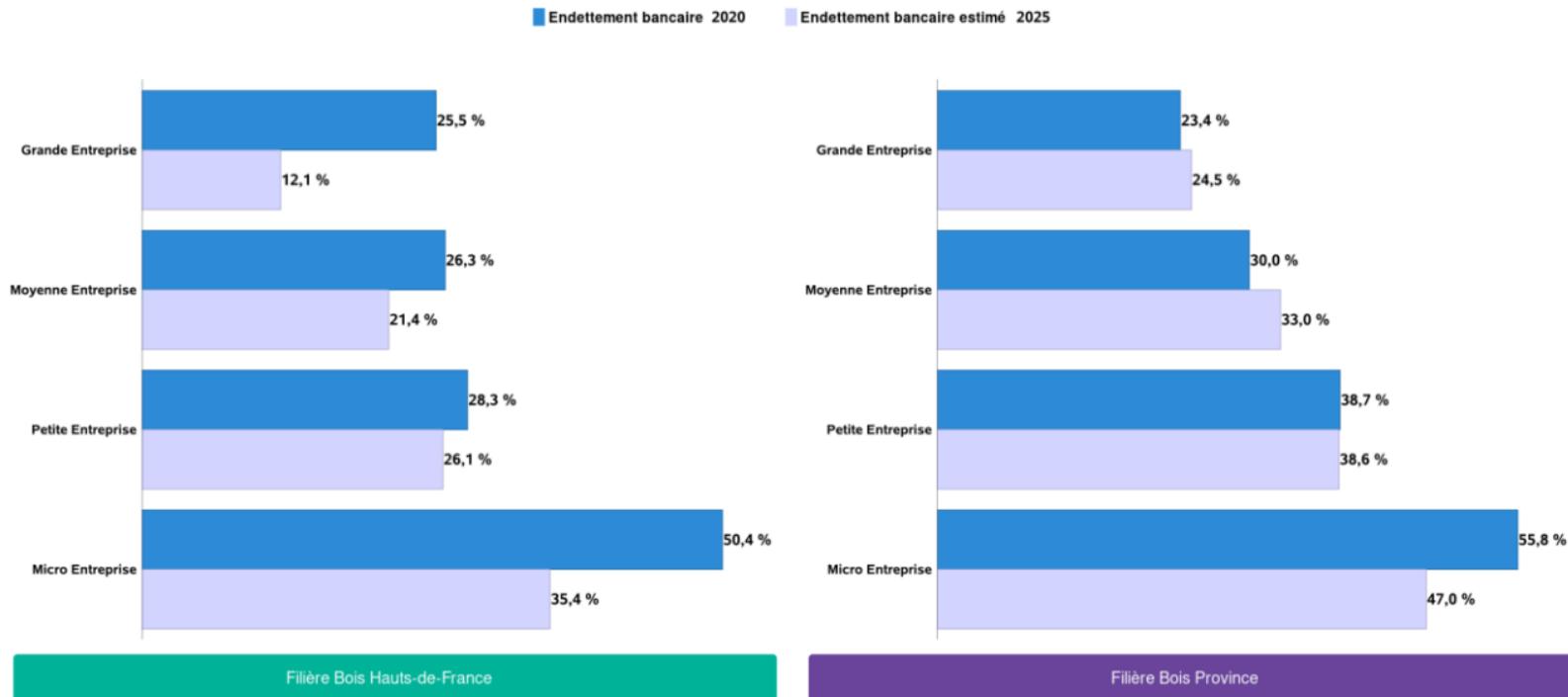
Source : Banque de France, dernière centralisation juin 2025  
 Les entreprises concernées sont uniquement les entreprises pour lesquelles la Banque de France dispose d'un bilan.  
 L'évolution est calculée en rapportant les encours de l'année N - l'année N-1 / l'année N-1.





## TABLEAU DE BORD TAUX D'ENDETTEMENT BANCAIRE DES ENTREPRISES AVEC BILAN

juin 2025



Source : Banque de France

Les entreprises concernées sont uniquement les entreprises pour lesquelles la Banque de France dispose d'un bilan.

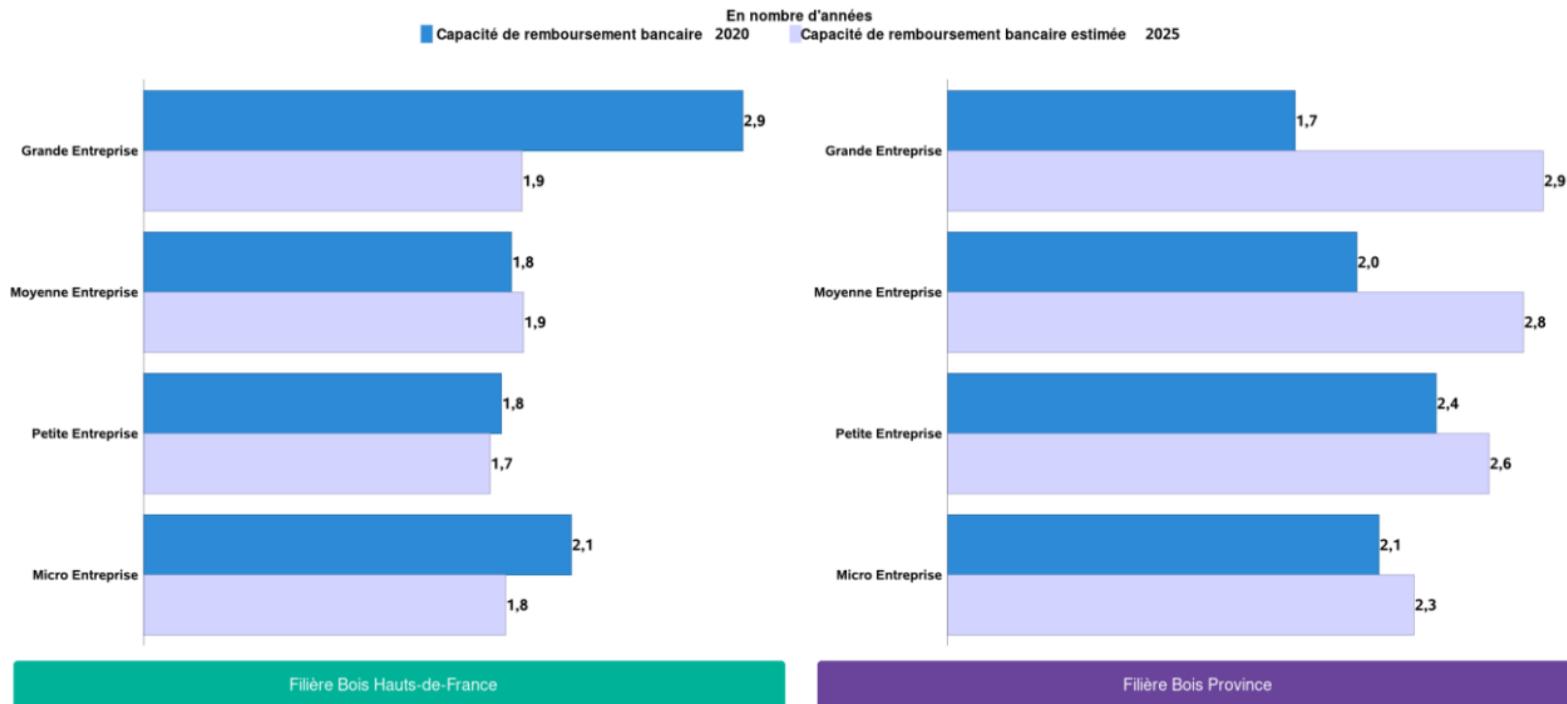
Le taux d'endettement bancaire se base sur les crédits mobilisés à moyen long terme issus de la dernière centralisation du mois sélectionné rapportés aux fonds propres du bilan.

Lorsque les fonds propres des entreprises sont négatifs, ils ont été ramenés à zéro. L'endettement a été maintenu.



## TABLEAU DE BORD CAPACITÉ DE REMBOURSEMENT BANCAIRE DES ENTREPRISES AVEC BILAN

juin 2025



Source : Banque de France.

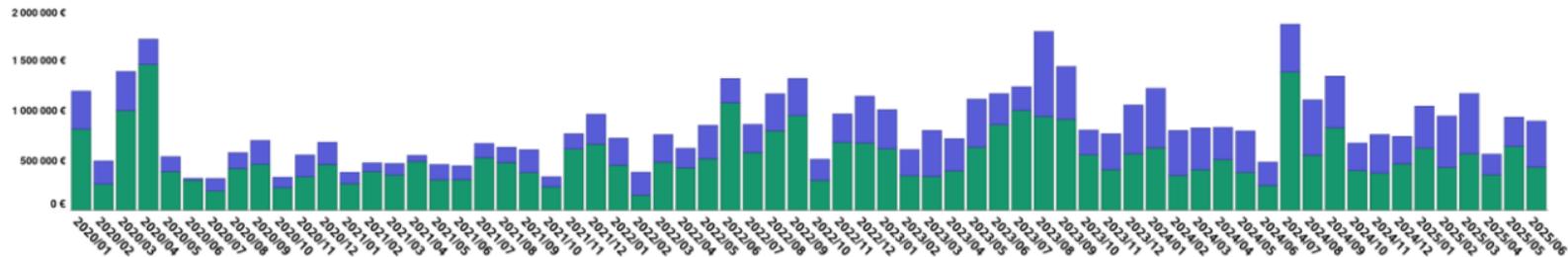
Les entreprises concernées sont uniquement les entreprises pour lesquelles la Banque de France dispose d'un bilan.

L'estimation de la capacité de remboursement bancaire se base sur les crédits mobilisés à moyen long terme issus de la dernière centralisation du mois sélectionné rapportés à l'autofinancement du bilan.

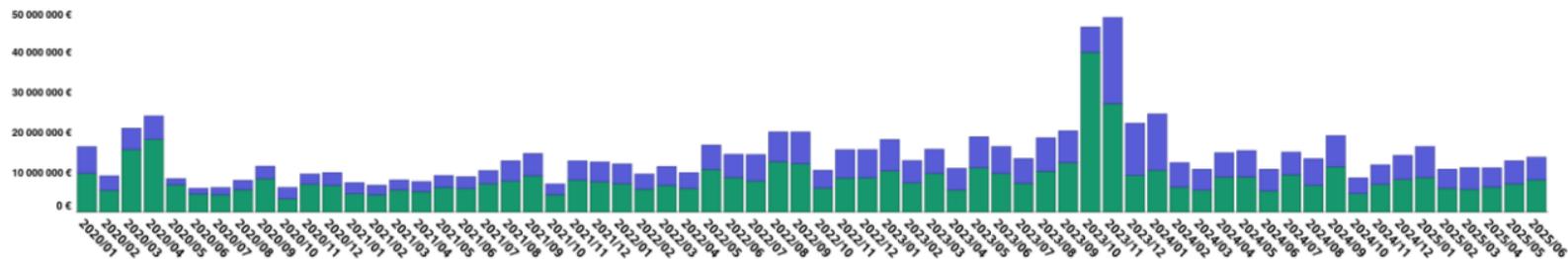
Lorsque l'autofinancement des entreprises est négatif, il a été ramené à zéro. L'endettement a été maintenu.

**TABLEAU DE BORD**  
**FOCUS SUR LES EFFETS DE COMMERCE**

Évolution du montant des impayés sur les effets de commerce  
 ■ Contestation de créance (CC) ■ Incapacité à payer (IP)



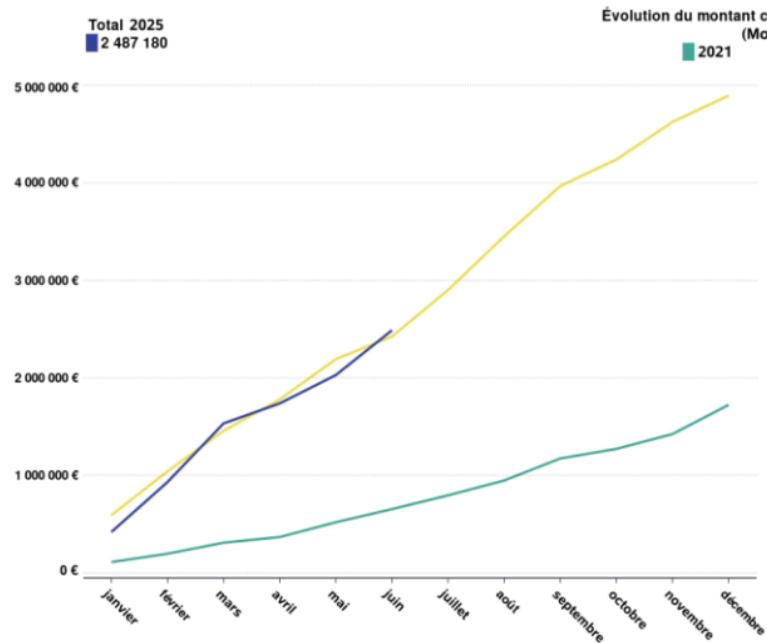
**Filière Bois Hauts-de-France**



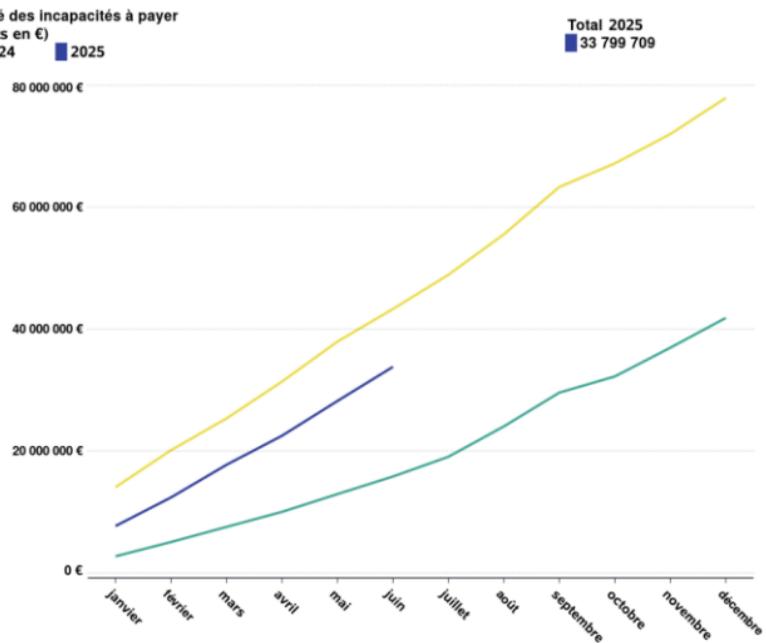
**Filière Bois Province**

Source : Banque de France, juin 2025  
 Les entreprises concernées sont toutes les entreprises des échantillons cible et de comparaison, indépendamment du fait que la Banque de France dispose ou non d'un bilan pour ces entreprises.

## TABLEAU DE BORD FOCUS SUR LES INCAPACITÉS DE PAIEMENT



Filière Bois Hauts-de-France

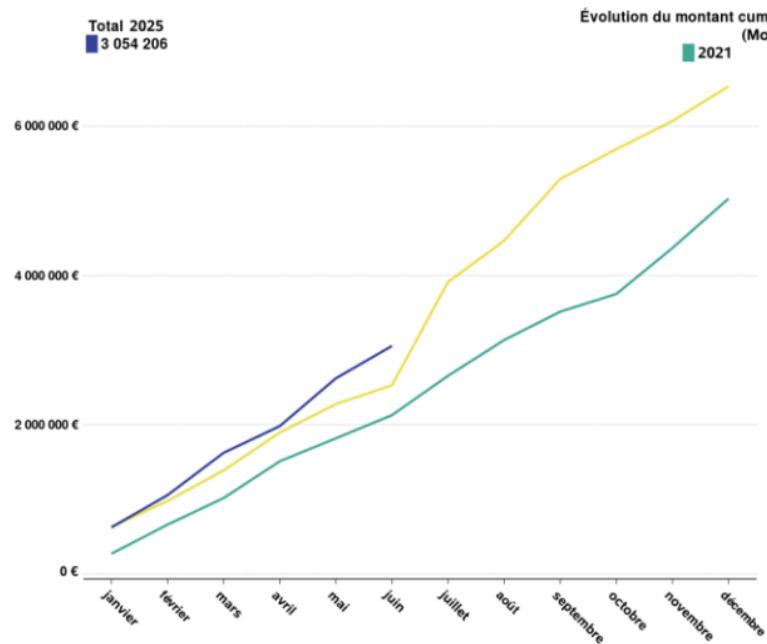


Filière Bois Province

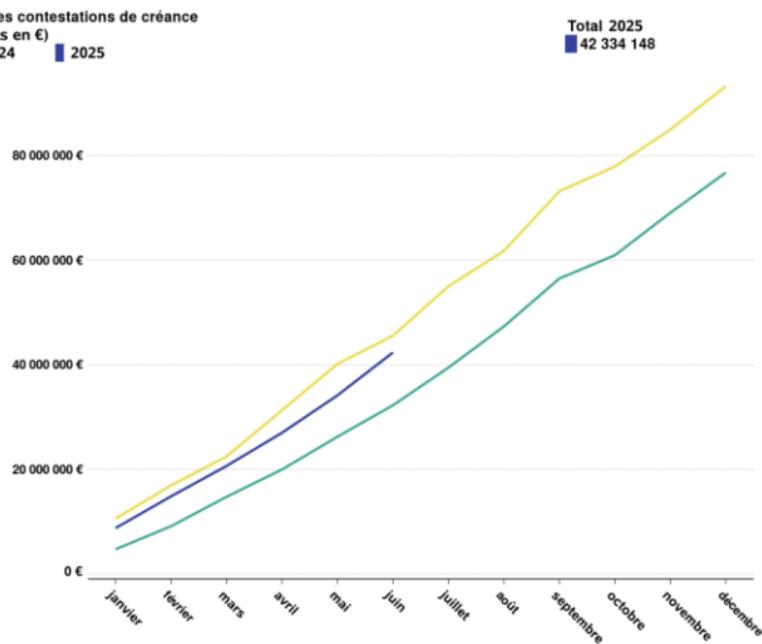
Source : Banque de France, juin 2025

Les entreprises concernées sont toutes les entreprises des échantillons cible et de comparaison, indépendamment du fait que la Banque de France dispose ou non d'un bilan pour ces entreprises.

## TABLEAU DE BORD FOCUS SUR LES CONTESTATIONS DE PAIEMENT



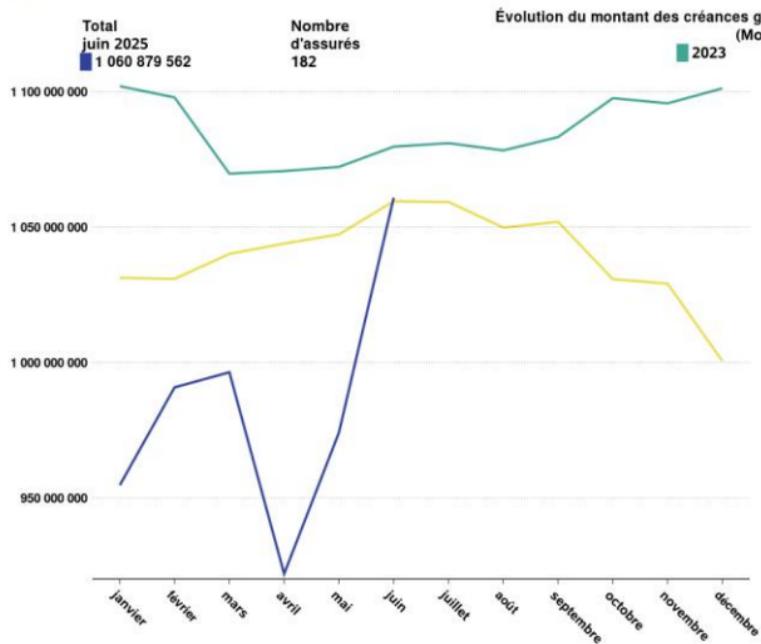
Filière Bois Hauts-de-France



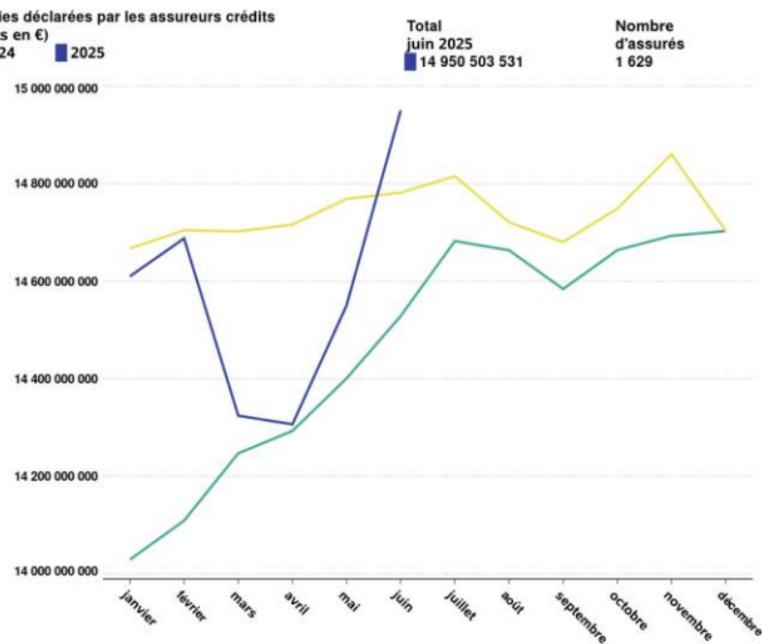
Filière Bois Province

Source : Banque de France, juin 2025  
Les entreprises concernées sont toutes les entreprises des échantillons cible et de comparaison, indépendamment du fait que la Banque de France dispose ou non d'un bilan pour ces entreprises.

## TABLEAU DE BORD ASSUREURS CRÉDITS



Filière Bois Hauts-de-France



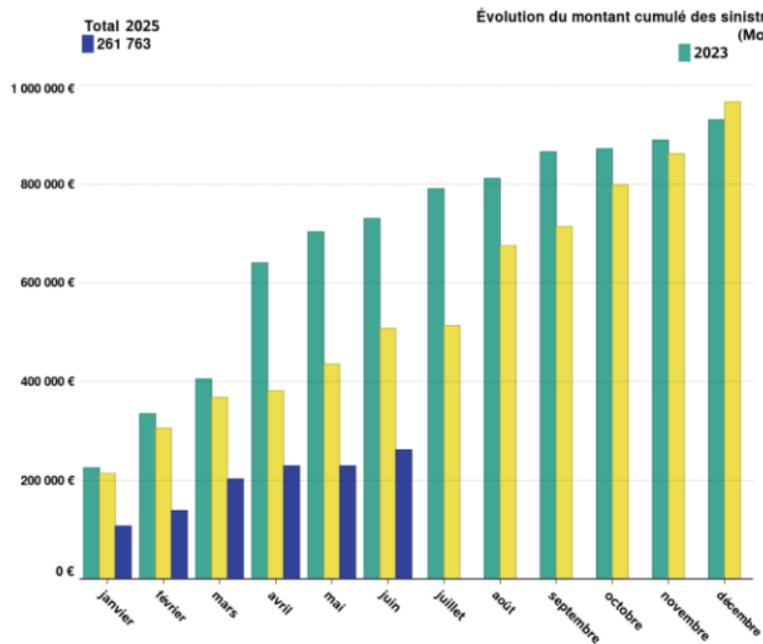
Filière Bois Province

Source : Banque de France, juin 2025

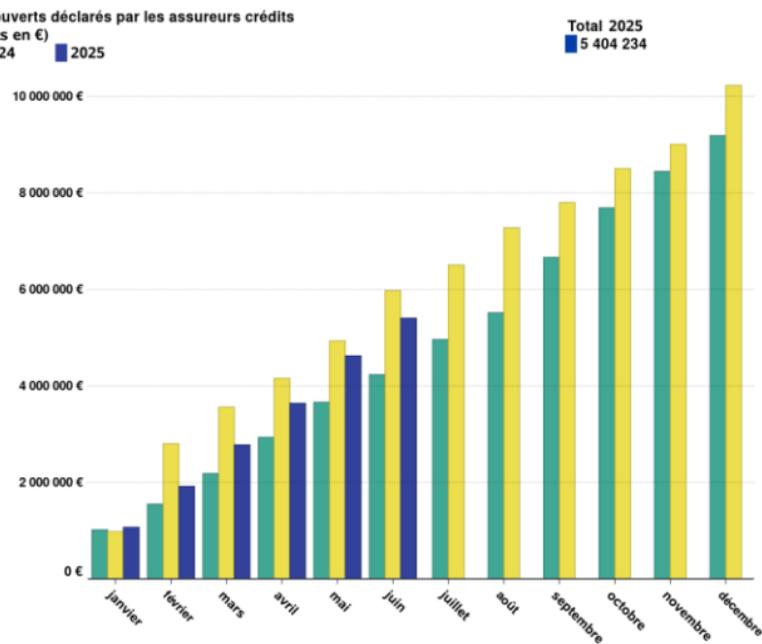
Les entreprises concernées sont toutes les entreprises des échantillons cible et de comparaison, indépendamment du fait que la Banque de France dispose ou non d'un bilan pour ces entreprises. Ces montants déclarés sont les montants de créances que les assureurs crédit garantissent auprès de leurs clients entreprises.

**TABLEAU DE BORD**  
**ASSUREURS CRÉDITS - MONTANTS DES SINISTRES**

juin 2025



Filière Bois Hauts-de-France

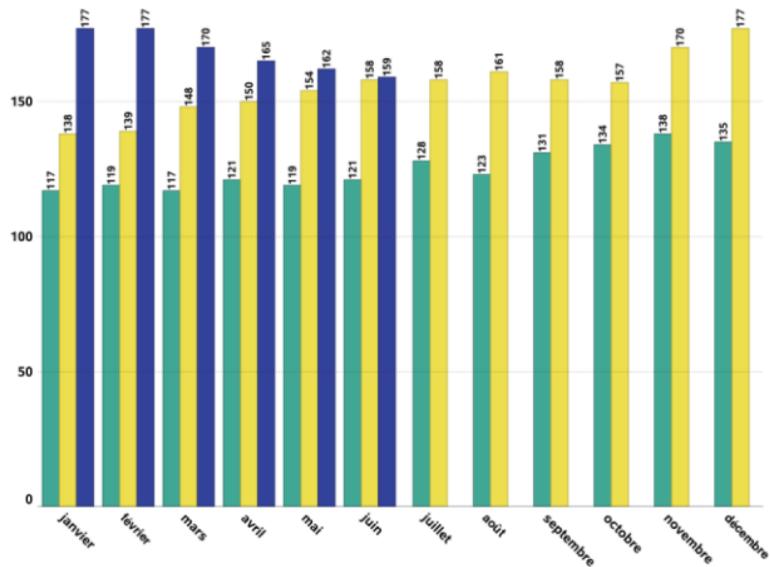


Filière Bois Province

Source : Banque de France, juin 2025  
 Les entreprises concernées sont toutes les entreprises des échantillons cible et de comparaison, indépendamment du fait que la Banque de France dispose ou non d'un bilan pour ces entreprises.  
 Ces montants déclarés sont les montants des sinistres, c'est-à-dire des créances impayées, que subissent les clients des assureurs crédits.

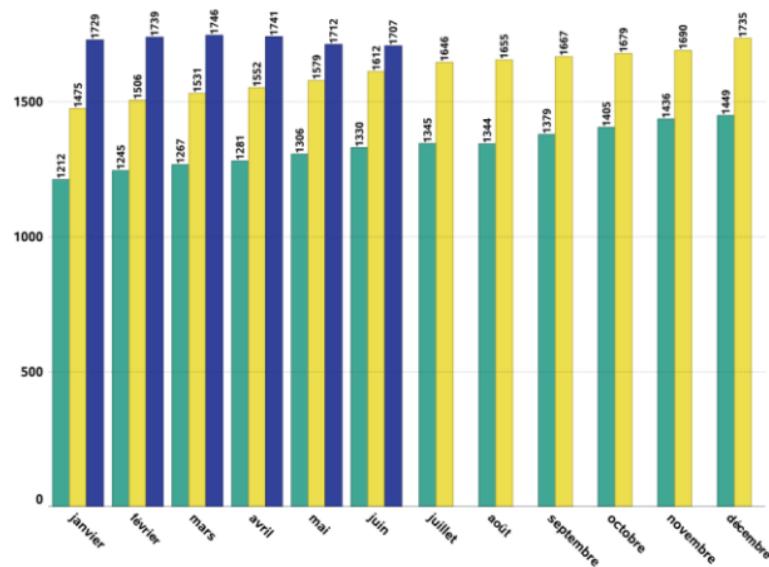
## TABLEAU DE BORD DÉFAILLANCES

Évolution 2025 sur 2024 à juin  
0,6 %



Filère Bois Hauts-de-France

Évolution du cumul des défaillances sur 12 mois glissants  
2023 2024 2025



Évolution 2025 sur 2024 à juin  
5,9 %

Filère Bois Province

Source : Banque de France, juin 2025

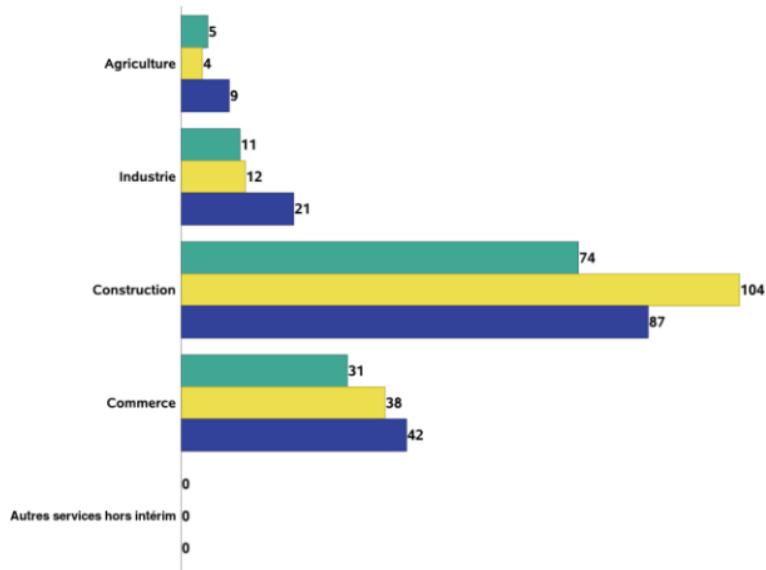
Les entreprises concernées sont toutes les entreprises des échantillons cible et de comparaison, indépendamment du fait que la Banque de France dispose ou non d'un bilan pour ces entreprises.

L'évolution est calculée en rapportant les cumuls du mois à l'année glissante N-1 / L'année glissante N-1 / L'année glissante N-1.

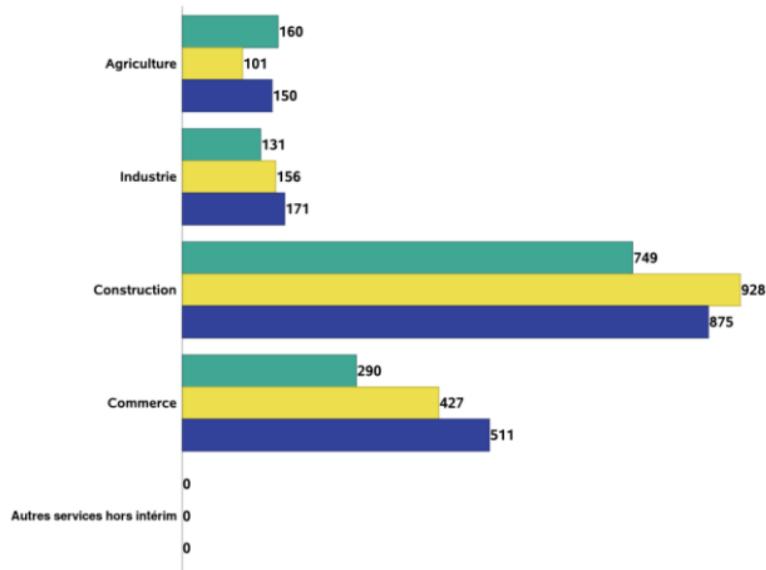
Entreprises faisant objet d'une procédure judiciaire.

Répartition sectorielle des défaillances : données annuelles sur 12 mois glissants à juin 2025

■ 2023 ■ 2024 ■ 2025

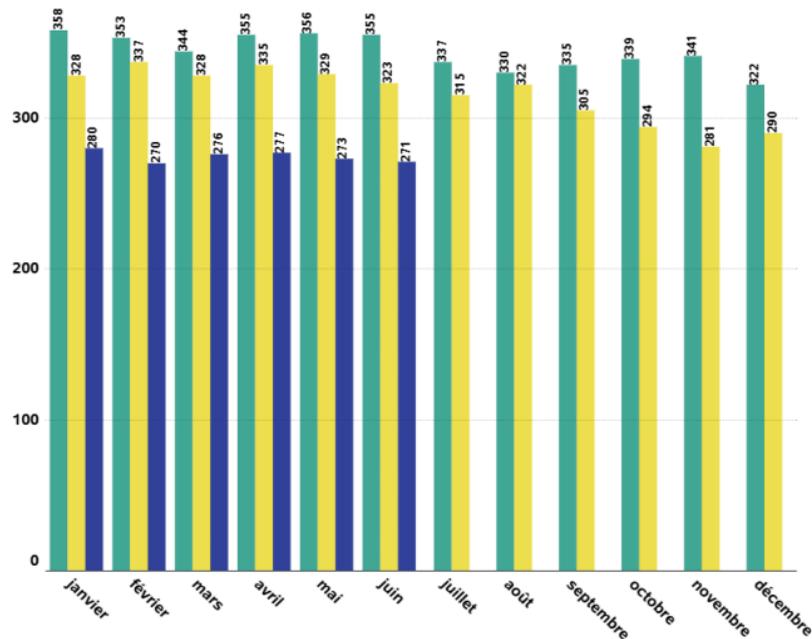


Filière Bois Hauts-de-France



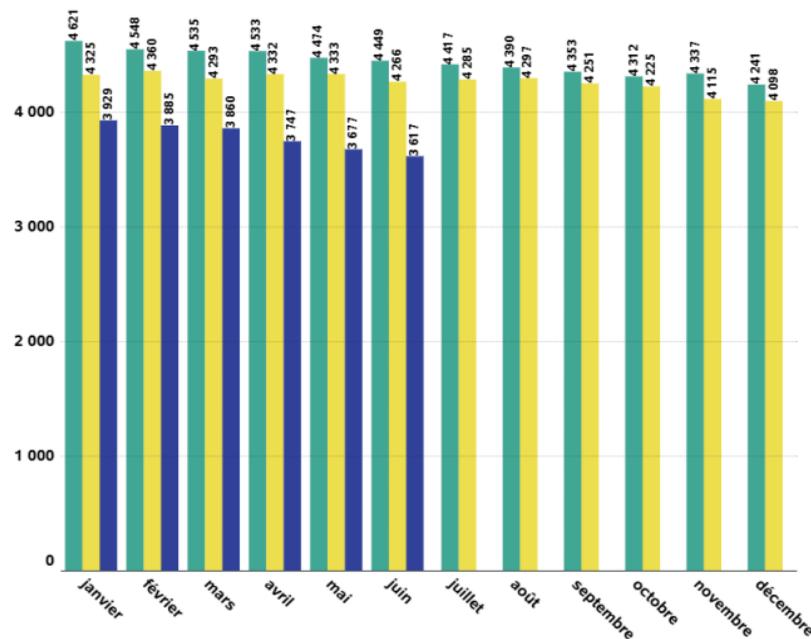
Filière Bois Provence

Évolution 2025 sur 2024 à juin  
-16,1 %



Filière Bois Hauts-de-France

Évolution du cumul des créations d'entreprises sur 12 mois glissants  
2023 2024 2025



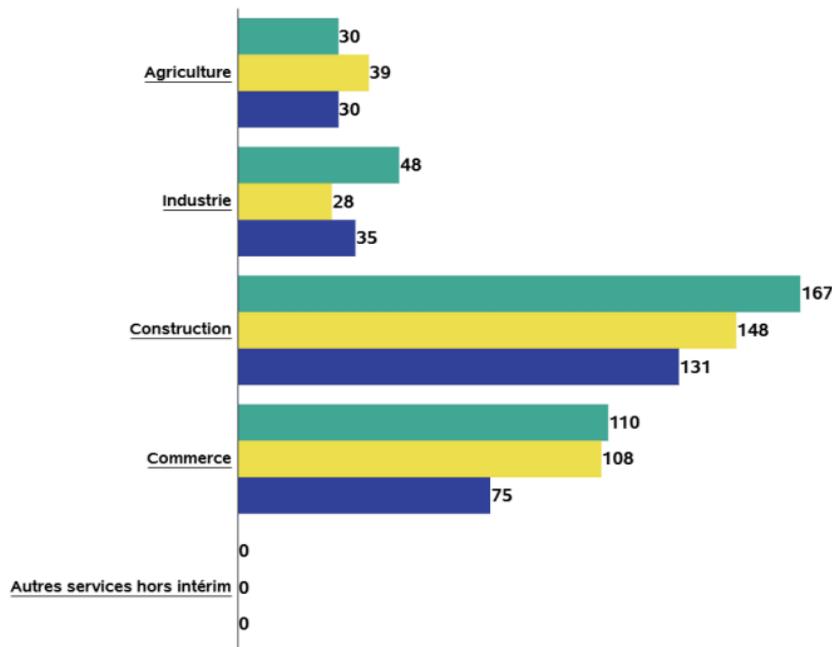
Filière Bois Province

Source : INSEE, juin 2025

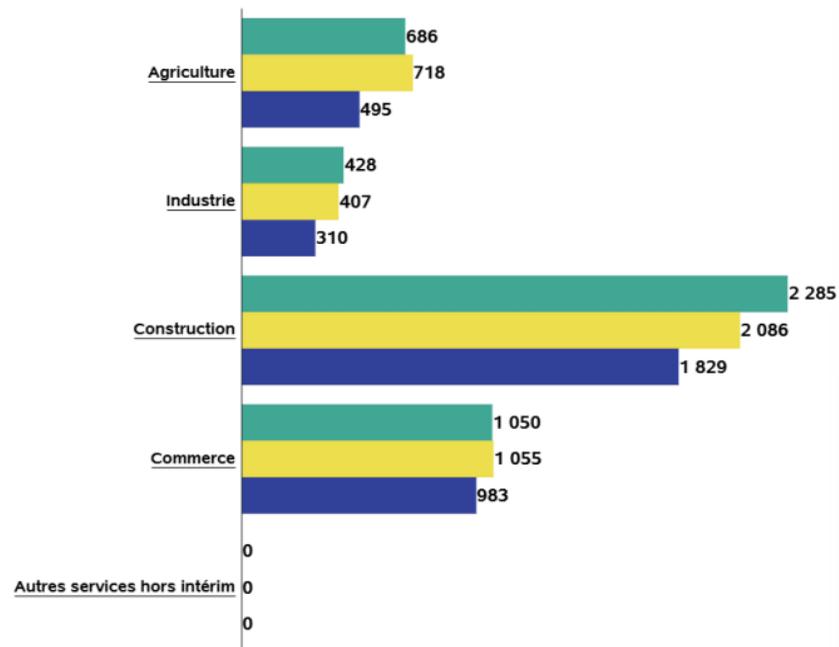
Les entreprises concernées sont toutes les entreprises des échantillons cible et de comparaison, indépendamment du fait que la Banque de France dispose ou non d'un bilan pour ces entreprises. L'évolution est calculée en rapportant les cumuls du mois à l'année glissante N - L'année glissante N-1 / L'année glissante N-1.

Répartition sectorielle des créations d'entreprises : données annuelles sur 12 mois glissants à juin 2025

2023 2024 2025



Filière Bois Hauts-de-France

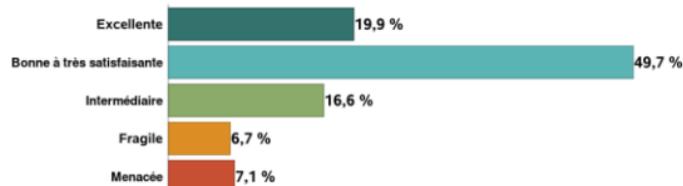


Filière Bois Province

## COTATION BANQUE DE FRANCE EN NOMBRE D'ENTREPRISES

Total des entreprises significatives cotées par la Banque de France

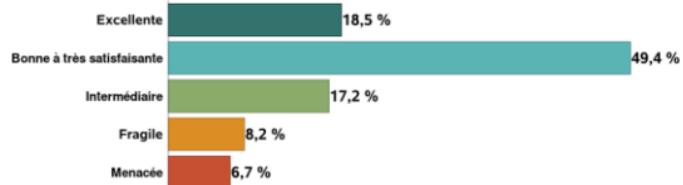
■ 871



Filière Bois Hauts-de-France

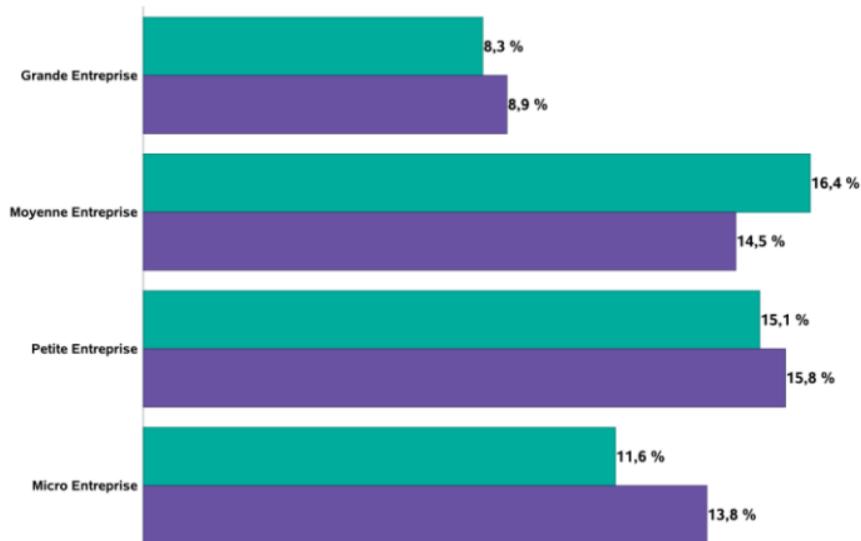
Total des entreprises significatives cotées par la Banque de France

■ 9 758



Filière Bois Province

Part des entreprises significatives les plus fragiles dans leur catégorie de taille  
Par taille, part des entreprises dont la situation financière est jugée fragile ou menacée par la Banque de France



Note de lecture : 11,6 % des micro entreprises cotées du périmètre d'étude ont une cotation indiquant une situation financière fragile, voire menacée

Source : Banque de France.

Les entreprises concernées sont uniquement les entreprises pour lesquelles la Banque de France dispose d'un bilan.

La Banque de France émet une cotation, c'est-à-dire un avis d'expert, sur la capacité des entreprises à honorer leurs engagements financiers à un horizon de 3 ans, pour les entreprises françaises dont le chiffre d'affaires annuel excède 1 250 000 euros.

Excellente : cotation 1, Bonne à très satisfaisante : cotation 2+ à 4+, Intermédiaire : cotation 4 à 5+, Fragile : cotation 5 à 6+, Menacée : 6 à p.



## SYNTHÈSE

### ***Tissu économique***

La filière bois en Hauts-de-France regroupe 9 509 entreprises pour 32 564 salariés (source ACOSS).

Alors que l'on observe depuis 2020, une hausse du nombre d'entreprises dans le secteur, en 2025, la tendance s'inverse. Les défaillances sont en hausse de 0,6% pour la filière régionale sur les 12 derniers mois glissants, contre 5,9% pour la filière en province. C'est le secteur de la construction qui reste le plus touché. Parallèlement, on observe une baisse des créations d'entreprises (-11,1% pour la région contre -20,2% pour la province).

On constate également une baisse des effectifs depuis 2022 tant sur les Hauts-de-France qu'en province. Cette baisse reste plus marquée au niveau régional, où l'on retrouve les valeurs de 2020.

La filière est composée en grande partie de micro entreprises (88,8%) détenues en majorité par des dirigeants de 40 à 60 ans. Plus généralement, on assiste au glissement de la pyramide des âges sur la période sous revue.

### ***Encours des crédits***

En termes de crédits moyen et long terme, la filière en région comme en province se désendette, notamment en Haut de France avec une baisse de -16,5% par rapport à 2023.

Concernant le recours aux crédits court terme, en Hauts-de-France, il augmente légèrement pour les moyennes et petites entreprises, alors qu'en province, toutes les entreprises hors micro entreprises, subissent une augmentation.

Les taux d'endettement de la filière en Hauts-de-France sont inférieurs à ceux de la filière en province et restent corrects.

### ***Cotation Banque de France***

Les entreprises de la filière restent majoritairement bien cotées par la Banque de France, ce qui démontre leur bonne santé financière.



**ANNEXE 1**  
**CRITÈRES D'EXCLUSION**

Critère	à exclure	Traduction
Catégorie juridique	65	Société civile
Section	K	Services financiers et assurances
	O	Administration publique
	T	Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
	U	Activités extras-territoriales
NAF	7010Z	Holdings
Code pays	Différent de FR	

INDICATEURS UTILISÉS DANS L'ÉTUDE	SOURCE	CONTENU ET EXCLUSION	MOIS DES DONNÉES LES PLUS RÉCENTES	ANNÉES DES DONNÉES LES PLUS RÉCENTES
Age des dirigeants			-	2025
Capacité d'autofinancement			juin	2025
Créations			juin	2025
Défaillances			juin	2025
Fonds propres			-	2024
Valeur ajoutée		Hors critères d'exclusion	-	2024
Effectifs	ACOSS	Tous secteurs déclarés à l'URSSAF hors critères d'exclusion, sauf sur la catégorie juridique	-	2025
Assureurs Crédits	Banque de France	Tous secteurs hors critères d'exclusion	juin	2025
Cotation Banque de France	Banque de France	Tous secteurs hors critères d'exclusion	-	2025
Encours de Crédits	Banque de France	Tous secteurs hors critères d'exclusion	juin	2025
Incident de paiement sur effet de commerce	Banque de France	Tous secteurs hors critères d'exclusion	juin	2025
Nombre d'entreprises	Banque de France	Tous secteurs hors critères d'exclusion	-	2025
Tailles d'entreprises	Banque de France	Tous secteurs hors critères d'exclusion	-	2025



## ANNEXE 3 IMPAYÉS ET CONTESTATIONS DE CRÉANCES

### Les incapacités de payer (IP)

Code	Libellé	Règles d'utilisation
75	DEMANDE DE PROROGATION	<ul style="list-style-type: none"><li>• Bien que la date d'échéance de l'opération soit bien celle qui a été convenue, le tiré demande un délai supplémentaire.</li></ul>
20	PROVISION INSUFFISANTE	<ul style="list-style-type: none"><li>• compte sans provision,</li><li>• paiement partiel à l'initiative de la banque domiciliaire, faute de provision suffisante.</li></ul>
35	TITULAIRE DECÉDÉ	<ul style="list-style-type: none"><li>• le client tiré de l'effet est décédé (entrepreneur individuel). La date du décès doit précéder la date d'échéance ou de règlement interbancaire de l'opération.</li></ul>
34	OPPOSITION SUR COMPTE	<ul style="list-style-type: none"><li>• le compte du client est frappé d'opposition suite à une "saisie attribution", une "saisie arrêt" ou un "avis à tiers détenteur".</li></ul> La date d'opposition doit précéder la date d'échéance ou de règlement interbancaire de l'opération.
31	PAS D'ORDRE DE PAYER	<ul style="list-style-type: none"><li>• pas de réponse du client au relevé d'effets à payer. A n'utiliser qu'en l'absence d'instructions du débiteur.</li></ul>
32	DECISION JUDICIAIRE	Le client tiré a fait l'objet d'une décision de justice le déclarant en : <ul style="list-style-type: none"><li>• redressement judiciaire,</li><li>• liquidation judiciaire,</li><li>• ouverture d'une procédure de sauvegarde.</li></ul>

### Les contestations de créances (CC)

Code	Libellé	Règles d'utilisation
71	RECU A TORT - DÉJÀ RÉGLÉ	
73	MONTANT CONTESTÉ	<ul style="list-style-type: none"><li>• avoir non pris en considération,</li><li>• montant de l'effet différent de la facturation.</li></ul>
74	DATE D'ECHEANCE CONTESTÉE	<ul style="list-style-type: none"><li>• la date d'échéance ne correspond pas</li></ul>
76	RECLAMATION TARDIVE	<ul style="list-style-type: none"><li>• le tireur a réclamé l'effet après présentation par sa banque</li></ul>
70	TIRAGE CONTESTÉ	<ul style="list-style-type: none"><li>• litiges (sauf cas couverts par les monts 71, 73 et 74),</li><li>• pas de facture ou facturation contestée,</li><li>• marchandise non conforme ou défectueuse,</li><li>• livraison non reçue,</li><li>• marchandise retournée au fournisseur, etc...</li></ul>
90	PAIEMENT PARTIEL DU TIRE	<ul style="list-style-type: none"><li>• paiement partiel résultant d'une contestation</li></ul>

**Une défaillance est prise en compte pour une entreprise lorsque celle-ci fait l'objet d'un redressement judiciaire ou d'une liquidation judiciaire.**